



**Fiche de présentation relative à la formation en distanciel pour
l'obtention de la qualité de « Garde Particulier Assermenté »
au sein d'un organisme HLM**

7 & 8 OCTOBRE 2021

L'assermentation judiciaire de certains personnels des organismes HLM a montré son intérêt pour **la régulation des troubles et incivilités** portant atteinte au patrimoine et à la tranquillité résidentielle.

Pour acquérir **la qualité de « garde particulier assermenté »**, les personnels concernés doivent suivre une **formation obligatoire et réglementée** de 10h sur un jour et demi.

C'est cette formation que Sur&tis propose en distanciel selon le **programme¹** défini par l'arrêté interministériel du 30 août 2006 qui comprend trois chapitres :

- 1 - Notions juridiques de base**
- 2 - Droits et devoirs du garde particulier**
- 3 - Déontologie et techniques d'intervention**

La formation se déroule à distance avec un groupe de stagiaires de taille réduite. Un dossier documentaire reprenant l'essentiel des contenus de formation est envoyé aux personnes inscrites une semaine avant la formation. Chaque stagiaire doit être installé dans un lieu calme avec un ordinateur par personne. Des informations techniques plus précises seront adressées en temps voulu aux stagiaires inscrits. A l'issue du séminaire, les stagiaires seront évalués par voie de QCM.

Le **coût de la formation** par stagiaire est de 720 €/HT

Pour tout renseignement complémentaire :

- Concernant les aspects administratifs : kheira.zahraoui@suretis.com - 06 74 35 61 23
- Concernant les aspects pédagogiques : eric.chalumeau@suretis.com - 06 75 25 04 40

La formation est accessible aux personnes porteuses de handicap en capacité de la suivre. Merci de nous informer de toute situation nécessitant de notre part une adaptation de la formation. Chaque cas sera étudié avec l'organisme commanditaire.

Pour procéder à votre inscription, veuillez remplir le bulletin ci-joint.

¹ Voir le programme détaillé en pièce jointe.